

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**VENDREDI  
LE 6 SEPTEMBRE 2013**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le vendredi sixième jour du mois de septembre deux mille treize, à huit heures (8h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

---

8 h 00 **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1587-09-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 4.1 : Demande de l'UPA Haut-Richelieu pour la location de la salle du conseil six fois par année;
- 2.- Ajout du point 4.2 : Rencontre des Arts, Édition 2013 - Demande d'aide financière;
- 3.- Ajout du point 4.3 : Dossier de l'agrile du frêne;
- 4.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1588-09-13 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron, Appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

CAPV2013-09-06

Résolution 1588-09-13 - suite

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 3 juillet 2013 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

**1.0**            **URBANISME**

**1.1**            **Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1**        **Avis techniques**

**A)**            **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**A.1**           **Règlement 1137**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1137 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à créer une nouvelle zone du groupe « Habitations multifamiliales » dans le secteur du côté ouest du chemin des Patriotes, à la hauteur de la rue De Chambly. Cette nouvelle zone est assujettie à un PIIA.

**A.2**           **Règlement 1169**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1169 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à mettre en œuvre la politique de l'arbre et plus particulièrement l'interdiction d'abattage d'arbres dans la bande de protection d'arbres à conserver sur l'ensemble du territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**A.3**           **Règlement 1170**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1170 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à modifier le règlement des permis et certificats afin d'exiger un certificat d'autorisation pour abattre un ou plusieurs arbres dans la bande protection d'arbres à conserver sur l'ensemble du territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**A.4**           **Règlement 1172**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1172 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise entre autres à créer une nouvelle zone du groupe « Habitations » à l'intersection des rues Saint-Georges et Cousins Nord, autoriser l'usage d'habitation familiale de part et d'autre de la rue Jean-Talon, entre la rue Claire au nord et la rue Chenevert, etc.

**A.5**           **Règlement 1174**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1174 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à modifier le secteur de PIIA nommé « Projets intégrés résidentiels » afin d'y inclure une zone.

**A.6 Règlement 1179**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1179 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise entre autres à créer une nouvelle zone du groupe « habitation » à l'est de la route 133 de part et d'autre de la rue Oligny, agrandir une zone de la rue Mailloux entre l'Avenue du Parc et la rue Marquis, autoriser spécifiquement l'usage « Bar » comme usage accessoire à la restauration, remplacer les usages « dépanneur ou tabagie » par certains usages de services spécialisés, etc.

**B) Municipalité de Venise-en-Québec : Règlement 388-2013**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 388-2013 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à détacher deux zones, le tout étant situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

**C) Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville : Règlement 556**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 556 de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à augmenter la contribution au fonds de parcs de 5% à 10% lors d'une opération cadastrale.

**1.1.2 Modifications**

**A) Cartographie de la plaine inondable à Saint-Jean-sur-Richelieu et normes de remblai le long des cours d'eau**

**A.1 Avis de motion**

Les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion lors de la session ordinaire du 11 septembre 2013 le tout en vue de procéder à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu de sorte à ajuster la cartographie de la plaine inondable du secteur Bellerive et Kelly à Saint-Jean-sur-Richelieu de même que les normes de remblai le long des cours d'eau dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement, d'entretien ou de nettoyage.

**A.2 Adoption du projet de règlement 487**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption du projet de règlement 487 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu en ce qui a trait à la cartographie de la plaine inondable du secteur Bellerive et Kelly à Saint-Jean-sur-Richelieu de même que les normes de remblai le long des cours d'eau dans le cadre de la réalisation de travaux d'entretien, d'aménagement et de nettoyage.

**A.3 Adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 487.

**A.4 Date de la consultation publique**

Les membres du comité administratif de la MRC recommandent que la consultation publique requise dans le cadre du processus d'adoption du règlement 487 intervienne le 9 octobre 2013 à compter de 18h00 au siège social de la MRC. Les membres du Comité administratif proposent la tenue d'une seule réunion.

**A.5 Nomination des membres de la Commission**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination des membres du comité schéma d'aménagement pour former la commission de consultation sur le projet de règlement 487 soit : M. Gilles Dolbec, préfet ou en son absence le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, Mme Suzanne Boulais, M. André Bergeron, M. Michel Surprenant et Mme Christiane Marcoux.

**A.6 Modification du délai accordé pour la transmission de commentaires**

Considérant que les modifications du schéma d'aménagement et de développement proposé par le projet de règlement 487 ne concernent que le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et les normes relatives à l'exécution des travaux de nettoyage des cours d'eau, les membres du comité administratif recommandent d'entériner une résolution afin de diminuer le délai accordé par la Loi pour la transmission de commentaires par les municipalités.

**B) Règlement 485 :**

**B.1 Avis de refus**

Le directeur général dépose la lettre du sous-ministre du MAMROT, M. Sylvain Boucher, lequel informait, en date du 1<sup>er</sup> août 2013, que le règlement 485 n'était pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, particulièrement en ce qui a trait à la reconfiguration de l'affectation industrielle située à Saint-Jean-sur-Richelieu.

**B.2 Avis de la CMM**

Le directeur général dépose l'avis de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) concernant le règlement 485. En l'occurrence, la CMM « *est défavorable au règlement 485 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu puisque la MRC ne justifie pas sa modification d'affectation et son agrandissement de périmètre d'urbanisation par un manque d'espaces vacants et à requalifier à l'échelle de son territoire comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC de son territoire et ce dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et péri-métropolitaines* ». L'appréhension des membres du conseil est donc confirmée à l'effet que la CMM souhaite que l'ensemble des terrains vacants soit bâti avant de procéder à l'agrandissement de tout périmètre urbain.

**B.3 Demande d'accès aux documents - Réponse du MAMROT**

Le directeur général dépose la réponse du MAMROT quant à la demande d'accès aux documents concernant les avis des ministères et de la CMM relativement au règlement 485. En l'occurrence, aucun avis n'a été transmis, le ministère invoquant les articles d'exonération de la Loi pour ne pas acquiescer à la demande. Cette réponse est par ailleurs contradictoire aux propos du ministre lors d'une rencontre avec les représentants des MRC Maskoutains, Pierre-de Saurel, Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu, lequel réitérait son désir de transparence vis-à-vis l'analyse des modifications de schémas d'aménagement qui lui sont soumises.

**B.4 Adoption du règlement de remplacement 488 concernant le périmètre urbain de Sainte-Anne-de-Sabrevois**

Les membres du Comité administratif recommandent d'adopter le règlement de remplacement 488 suite au refus du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'approuver le règlement 485. En l'occurrence, ce règlement vise l'ajustement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois suite à une décision de la CPTAQ.

**B.5 Adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra apporter à ses instruments d'urbanisme**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra apporter à ses instruments advenant l'approbation du règlement 488 par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CAPV2013-09-06

**B.6** Règlement de remplacement 489 concernant la délimitation du parc industriel de Saint-Jean-sur-Richelieu

Les membres du Comité administratif recommandent d'adopter le règlement de remplacement 489 suite au refus du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'approuver le règlement 485. En l'occurrence, ce règlement vise l'ajustement de la délimitation du parc industriel de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**B.7** Adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra apporter à ses instruments d'urbanisme

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra apporter à ses instruments advenant l'approbation du règlement 489 par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**1.1.3** Divers

**A)** Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés

**A.1** Sainte-Anne-de-Sabrevois : Réception de documents et demande de versement

Le directeur général soumet que plusieurs documents de précisions ont été transmis par les représentants de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois. Par ailleurs, les démarches sont actuellement en cours avec le MDDEFP afin que la municipalité obtienne son certificat d'autorisation. Il est mentionné que ce dossier devra également faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ. Les membres du comité administratif souhaitent discuter avec l'ensemble des membres du conseil de la demande de versement de l'aide financière sollicitée. Le tout sera discuté préalablement à la séance régulière le 11 septembre 2013.

**A.2** MDDEFP - Demande d'informations

Le directeur général dépose une lettre transmise le 4 juillet 2013 par le sous-ministre adjoint au Développement durable, M. Léopold Gaudreau, lequel sollicitait la collaboration de la MRC afin d'informer le ministère « des actions entreprises depuis la création dudit Fonds en 2009. Ainsi, nous souhaitons recevoir de l'information sur la composition du comité, l'historique des réunions tenues à ce jour, les mandats et projets réalisés et enfin les rapports financiers traitant de l'utilisation des sommes versées au Fonds et leur justification au regard des paramètres de la Loi ». Il est mentionné que l'ensemble des informations concernant la constitution et la composition du comité ont été transmis il y a plusieurs années au ministère. Les membres du comité administratif suggèrent de téléverser les procès-verbaux des réunions du comité sur le site internet de la MRC. Une réponse sera transmise à M. Gaudreau afin de l'informer des autres sujets faisant l'objet d'inquisition.

**B)** Révision - Demande d'extension de délai

Considérant le traitement du dossier d'implantation d'éoliennes, l'inondation de 2011, etc., les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander au MAMROT une extension du délai accordé par la Loi pour le dépôt du projet de schéma d'aménagement révisé.

**C)** Programme PIIRL - MTQ - Acceptation/Appel d'offres

En date du 2 août 2013, le ministre des Transports M. Sylvain Gaudreault, confirmait que l'aide financière sollicitée par la MRC dans le cadre du programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) a été acceptée. La MRC se verra attribuer 30 000\$ dans les 30 jours de l'envoi de la lettre du ministre. Par ailleurs, un appel d'offres pour obtenir des services professionnels est suggéré.

**D) Commission mixte internationale - Niveau des eaux du lac Champlain et de la rivière Richelieu**

Mme Roberge soumet que la Commission mixte internationale a retenu la troisième option proposée c'est-à-dire, d'analyser l'ensemble des possibilités pour contrôler le niveau des eaux du lac Champlain et de la rivière Richelieu. L'option retenue par la Commission prévoit également l'analyse des impacts de l'élaboration et la concrétisation d'un plan de gestion de la plaine inondable.

**1.2 Développement économique**

**1.2.1 Pacte rural : Dépôt de dossiers**

Les membres du comité administratif recommandent que les membres du comité d'analyse des projets déposés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de la ruralité se réunissent préalablement à la séance régulière du 11 septembre 2013. En l'occurrence, les projets des municipalités de Saint-Alexandre, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Sébastien seront analysés.

**1.2.2 Entente tripartite de développement culturel - Addenda**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature d'un addenda à l'entente tripartite de développement culturel relativement à la bonification de l'enveloppement accordée pour le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu par le ministère de la Culture et des Communications.

**1.2.3 Orientation 10 - Suivi du dossier**

Le directeur général soumet qu'à la suite de la rencontre avec le ministre des Affaires municipales au mois de juillet 2013, un comité a été formé de M. Jérôme Uttenberg du MAMROT et des 4 directeurs généraux des MRC de Maskoutains, Pierre-de Saurel, Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu. Une première rencontre est intervenue au cours du mois d'août. Lors de cette rencontre, les enjeux et problématiques ont été soumis au représentant du ministère. Ce dernier a toutefois mentionné que toute modification de schéma d'aménagement qui irait à l'encontre de l'orientation 10 serait refusée.

Une deuxième réunion interviendra en septembre 2013 où des allègements devraient être soumis par le représentant du ministère. Par ailleurs, il commentera la résolution adoptée par les 4 MRC qui mettaient en cause la validité de la prémisses 9 sur laquelle l'addenda à l'orientation 10 a été élaboré, assujettissant entre autres, les 4 MRC formant la coalition.

**1.2.4 Bail à intervenir entre DIHR et la MRC du Haut-Richelieu**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature d'un bail entre DIHR et la MRC du Haut-Richelieu pour l'espace occupé au sous-sol du siège social de la MRC.

**1.2.5 Bail à intervenir entre la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu et la MRC du Haut-Richelieu**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature d'un bail entre la MRC du Haut-Richelieu et la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu pour le site de relève installé au sein du siège social de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

**1.2.6 Prolongement de l'autoroute 35 - Suivi**

Suite à la demande de rencontre adressée à M. Daniel Daunais du MTQ pour discuter de l'échéancier et de la finalisation du prolongement de l'autoroute 35, ce dernier a soumis qu'il n'avait pas d'autres informations à donner. Par ailleurs, il a précisé que la finalisation de ce projet est assujettie aux crédits autorisés par le Conseil du Trésor.

Les membres du comité administratif demandent de réitérer la tenue de la rencontre, laquelle pourra également être conjointe avec les représentants de la MRC de Brome-Missisquoi, du député provincial du comté de Brome-Missisquoi et les municipalités concernées par la finalisation de ce projet jusqu'aux frontières.

CAPV2013-09-06

**1.2.7 Conseil d'administration du CEHR (CLD) - Nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à nommer M. Daniel Tremblay à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD).

**1.3 Gestion intégrée des matières résiduelles**

**1.3.1 Ratification des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement 389**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier les nominations des personnes désignées pour l'application du règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles. Le tout fait suite au changement de personnel intervenu au sein de certaines municipalités.

**1.4 Schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie**

**1.4.1 Formation - Intervention en présence de gaz naturel liquide**

Les membres du Comité administratif procèdent au tirage d'une personne supplémentaire pour participer à la formation gratuite en intervention en présence de gaz naturel liquide puisque la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a laissé sa place. La municipalité de Venise-en-Québec est pigée.

**1.4.2 Avis de motion visant à modifier le règlement 389 de sorte à régir l'accès et les matières acceptées dans les parcs à conteneurs**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion visant à modifier le règlement 389 relatif à la gestion et l'enlèvement des matières résiduelles de sorte à régir l'accès et les matières acceptées aux parcs à conteneurs.

**2.0 FONCTIONNEMENT**

**2.1 Finances**

**2.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 septembre prochain.

**2.1.2 Paiement direct - Autorisation**

1589-09-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le comité administratif autorise la signature d'une convention relative au service de perception de comptes avec la Banque Nationale de sorte à permettre aux municipalités de payer leur quote-part via internet;

**D'AUTORISER** le préfet ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer la convention à intervenir avec la Banque Nationale.

Le directeur général soumet que ces services ont été négociés sans frais pour la MRC.

ADOPTÉE

**2.1.3 Transferts budgétaires**

Le directeur général soumet qu'une résolution est nécessaire afin d'effectuer certains transferts budgétaires pour le dossier de l'entente tripartite de développement culturel, les montants à venir du MSP pour la consolidation des digues et stations de pompage de la rivière du Sud, la fermeture de 3 règlements d'emprunt, etc. Un projet de résolution sera déposé à l'ensemble des membres préalablement à la séance régulière.

**2.1.4 Demandes d'appui :**

**A) MRC des Maskoutains - Coûts pour les feux de véhicules et pinces de désincarcération**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC des Maskoutains afin que la Société d'assurances automobile du Québec modifie sa réglementation de sorte que les coûts d'opération reliés à un événement qui implique la désincarcération et les feux de véhicules soient remboursés intégralement à ou aux municipalités concernées.

**B) MRC de Roussillon - Programme LAAA 2013-2014**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Roussillon afin que le programme LAAA 2013-2014 ne soit pas suspendu pendant le processus de révision.

**C) MRC de Bécancour - Exigences de l'École nationale des pompiers**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Bécancour afin que l'impact financier pour les municipalités soit diminué en ce qui a trait aux examens pratiques pour Pompier 1 et Pompier 2.

**D) MRC du Haut-Saint-François - Préfet élu au suffrage universel**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC du Haut-Saint-François afin que la Loi sur l'organisation territoriale municipale soit modifiée de sorte à permettre à une MRC qui a opté pour l'élection de son préfet au suffrage universel puisse revenir au choix de ce dernier par les membres du conseil de la MRC.

**E) MRC de Pontiac - Rapport du protecteur du citoyen vs SCRI**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Pontiac afin que le ministre de la Sécurité publique ne prenne pas en considération la recommandation du Protecteur du citoyen à l'effet d'ajouter aux schémas de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un protocole régional d'organisation des services d'interventions d'urgence hors du réseau routier prévoyant l'accès aux équipements et la formation nécessaires.

**F) MRC de Pontiac - Formation pour pompiers et officiers**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Pontiac afin de diminuer les coûts et le temps de la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, obtenir de plus amples précisions quant au rôle, la structure et les responsabilités de l'École nationale des pompiers du Québec, obtenir la centralisation de la gestion de l'information et adapter les exigences de formation et de certification de la formation aux réalités locales et actuelles des régions.

**2.2 Fonctionnement - Divers**

**2.2.1 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes 2013-2014 (lundi 23 décembre 2013, 8h30, au vendredi 3 janvier 2014, 16h30)**



CAPV2013-09-06

Résolution 1590-09-13 - suite

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** la fermeture des bureaux de la MRC du Haut-Richelieu pour la période des Fêtes 2013-2014 à compter du lundi 23 décembre 2013, 8h30, au vendredi 3 janvier 2014, 16h30 soit;

23/12/2013 (lundi)	Congé sans solde
24/12/2013 (mardi)	Congé férié
25/12/2013 (mercredi)	Congé férié
26/12/2013 (jeudi)	Congé férié
27/12/2013 (vendredi)	Congé sans solde

30/12/2013 (lundi)	Congé sans solde
31/12/2013 (mardi)	Congé férié
01/01/2014 (mercredi)	Congé férié
02/01/2014 (jeudi)	Congé férié
03/01/2014 (vendredi)	Congé sans solde

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC du Haut-Richelieu (CSN).

ADOPTÉE

Le directeur général soumet aux membres que les employés acceptent quatre (4) jours de congé sans solde.

**3.0 COURS D'EAU**

**3.1 Cours d'eau Côté Sud du Village - Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Autorisation aux travaux et octroi de contrat**

Considérant que des soumissions ont été sollicitées via SEAO et ouvertes le 27 août 2013, le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Les Constructions M. Morin inc. en vue de la réalisation des travaux de nettoyage dans le cours d'eau Côté Sud du Village pour un montant total de 336 373,00\$ (taxes en sus), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

**3.2 Rivière du Sud - Station de pompage Humeniuk - Installation du réservoir - Octroi de contrat**

Le directeur général soumet que l'ouverture des soumissions pour l'installation du réservoir à la station Humeniuk se tiendra le 9 septembre 2013. Un rapport d'ouverture des soumissions sera transmis aux membres du Conseil en prévision de la réunion du 11 septembre 2013.

**3.3 Canal Lamoureux - Station de pompage - Travaux de stabilisation - Octroi de contrat**

Le directeur général soumet que l'ouverture des soumissions pour les travaux de stabilisation à la station de pompage Lamoureux se tiendra le 9 septembre 2013. Un rapport d'ouverture des soumissions sera transmis aux membres du Conseil en prévision de la réunion du 11 septembre 2013.

**3.4 Rivière du Sud, branche 5 - Saint-Alexandre  
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires  
relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 5 de la Rivière du Sud.

CAPV2013-09-06

**3.5 Ruisseau Saint-Louis, branche 20 - Mont-Saint-Grégoire -  
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires  
relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 20 du ruisseau St-Louis.

**3.6 Ruisseau Hood, branche 6 - Mont-Saint-Grégoire -  
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires  
relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 6 du Ruisseau Hood.

**3.7 Nomination - Personnes désignées**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de M. Silvio Gaudio à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu particulièrement au sein de la municipalité de Lacolle.

**3.8 Nomination - Personnes désignées**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de Mme Nacéra Yagouni à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu particulièrement au sein de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

**4.0 VARIA**

**4.1 Rencontre des Arts, 23<sup>e</sup> Édition - Aide financière**

1591-09-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 5 000\$ à l'organisme Arto pour la réalisation du catalogue de la Rencontre des Arts, 23<sup>e</sup> édition et ce, conditionnellement à ce que la couverture extérieure arrière dudit catalogue soit exclusivement réservée à la MRC du Haut-Richelieu en intégrant le logo de la MRC de même qu'une liste d'événements culturels se déroulant sur le territoire du Haut-Richelieu au cours de l'année;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin à même le budget de la Partie I.

ADOPTÉE

CAPV2013-09-06

#### **4.2 UPA Haut-Richelieu - Location de salle**

Le directeur général soumet que le président de l'UPA Haut-Richelieu, M. Jaquelin Bisailon, a demandé à louer la salle du conseil six fois par année pour la tenue de différentes réunions en soirée. Considérant la politique de la MRC relativement à la location de la salle du conseil, la demande a dû être déclinée pour des raisons de logistique.

Par ailleurs, les municipalités disposent de salles communautaires pouvant satisfaire la demande.

#### **4.3 Agrile du frêne - Problématique**

Mme Christiane Marcoux soumet que l'agrile du frêne est maintenant répandu au sein du territoire de la MRC du Haut-Richelieu. En conséquence, les municipalités sont appelées à sensibiliser leurs citoyens relativement à la gestion des résidus d'arbres ayant été atteints.

Le directeur général soumet que les membres du conseil ont été rencontrés l'an dernier relativement à cette problématique et qu'une réunion d'information a été tenue au sein de la MRC du Haut-Richelieu pour les inspecteurs locaux.

#### **4.4 Poste de géomaticien - Départ**

Le directeur général soumet que M. Patrice Juneau quittera la MRC du Haut-Richelieu pour relever de nouveaux défis aux États-Unis. Un appel de candidatures paraîtra sous peu.

#### **EN CONSÉQUENCE;**

1592-09-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Comité administratif prend acte de la démission de M. Patrice Juneau, géomaticien, à compter du 4 septembre 2013.

ADOPTÉE

#### **5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

1593-09-13 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 6 septembre 2013.

ADOPTÉE

---

Gilles Dolbec,  
Préfet

---

Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier